

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
- ASSOCIATIONS -**

ANNEE 2022

A remplir et à retourner avant le 15 octobre 2021, délai de rigueur :

*Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand Paris Sud Est Avenir
Direction des Finances*

14, rue Le Corbusier
94046 CRETEIL CEDEX

Nom de l'association : _____

Documents à joindre au dossier dûment rempli :

- **DOCUMENTS FINANCIERS :**
 1. **BILAN** et compte de résultats certifiés de l'année 2020
 2. **REALISATION PREVISIONNELLE** de l'exercice de l'année 2021
 3. **BUDGET PREVISIONNEL** pour l'année 2022
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2020**
- **STATUTS** de l'association (sauf si déjà transmis avec une précédente demande et non modifiés depuis)
- **PROCES-VERBAL D'ELECTION DU BUREAU**
- **RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL, à fournir systématiquement**
(Remplir également le cadre prévu à cet effet).

<i>ETABLISSEMENT</i>	<i>CODE BANQUE</i>	<i>CODE GUICHET</i>	<i>N° DE COMPTE</i>	<i>CLE</i>
.....

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.
MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LA DATE LIMITE DE DEPOT

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

DECLARATION EN PREFECTURE : LE / / / / / / / / / / / / / / / / / /

A _____

DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL : / / / / / / / / / / / / / / / / / /

OBJET DE L'ASSOCIATION :

VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE ?

OUI, DANS CE CAS PRECISER LE(S) QUEL(S) : NON

TYPE D'AGREMENT :	ATTRIBUE PAR :	EN DATE DU :
_____	_____	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /
_____	_____	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /
_____	_____	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /

VOTRE ASSOCIATION DISPOSE-T-ELLE D'UN AGREMENT ADMINISTRATIF ?

OUI NON

VOTRE ASSOCIATION DISPOSE-T-ELLE D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ?

OUI NON

LISTE DES MEMBRES DES INSTANCES ASSOCIATIVES : ASSEMBLEE GENERALE, CONSEIL D'ADMINISTRATION, BUREAU (MERCİ DE JOINDRE LES DOCUMENTS AFFERENTS)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT ET LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

MOYENS HUMAINS

INDIQUER LE NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT A L'ACTIVITE DE VOTRE ASSOCIATION, TANT DE MANIERE BENEVOLE QUE REMUNERE. S'AGISSANT DES PERSONNES SALARIEES, INDIQUER LE NOMBRE DE CDI, D'UNE PART, ET LES PERSONNES A TEMPS PARTIEL D'AUTRE PART.

BENEVOLES : /_/_/_/_/_
NOMBRE TOTAL DE SALARIES PERMANENTS : /_/_/_/_/_
SALARIES EN CDI : /_/_/_/_/_ **DONT SALARIES A TEMPS PARTIEL :** /_/_/_/_/_

PRECISER CI-DESSOUS MI-TEMPS, TIERS- TEMPS :

SALARIES EN CDD : /_/_/_/_/_ **DONT SALARIES A TEMPS PARTIEL :** /_/_/_/_/_

PRECISER CI-DESSOUS MI-TEMPS, TIERS- TEMPS :

CUMUL DES CINQ SALAIRES ANNUELS BRUTS LES PLUS ELEVES : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE L'ORGANE DELIBERANT EN TENANT LIEU :

NOM : _____

MONTANT BRUT DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_ €

NOM : _____

MONTANT BRUT DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_ €

NOM : _____

MONTANT BRUT DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_ €

EMPLOI(S)-AIDE(S) AU COURS DE L'ANNEE 2021 ?

OUI

NON

Nombre : _____

Nom / Prénom	Type de contrats (*)	Date de recrutement	Date (éventuelle) de rupture de contrat	Absence non remplacée supérieure à 2 mois

(*) *emplois tremplins, contrats d'avenir, ...*

BENEFICIEZ-VOUS D'UNE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL :

OUI

NON

	Nombre	Organisme
2021		
TOTAL		
2022		
TOTAL		

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES CONCERNANT LES MOYENS HUMAINS :

LOCAUX

BENEFICIEZ-VOUS D'UNE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :

OUI

NON

à titre :

ONEREUX

GRACIEUX

Adresse :

Propriétaire :

Montant du loyer :

à titre : ONEREUX GRACIEUX

Adresse : _____

Propriétaire : _____

Montant du loyer : _____

à titre : ONEREUX GRACIEUX

Adresse : _____

Propriétaire : _____

Montant du loyer : _____

à titre : ONEREUX GRACIEUX

Adresse : _____

Propriétaire : _____

Montant du loyer : _____

SUBVENTIONS OBTENUES

Organismes	2019	2020	2021	2022
	OBTENU	OBTENU	OBTENU	DEMANDE
<u>Grand Paris Sud-Est Avenir :</u>
Fonctionnement
<i>dont</i> subvention Emplois-Aidés
Politique de la Ville
<u>Ville(s) (à préciser) :</u>
Fonctionnement
<i>dont</i> subvention Emplois-Aidés
Politique de la Ville
<u>Etat</u> (ministère à préciser)				
<i>Fonctionnement</i> (à détailler)
<i>Politique de la Ville</i>
<u>Département</u> (à détailler)				
<i>Fonctionnement</i> (à détailler)
<i>Politique de la Ville</i>
<u>Région</u> (à détailler)

<u>Autres</u> (à détailler)
Emplois aidés (CAE, ...)
Autres territoires
<i>Total fonctionnement</i>
<i>Total Politique de la Ville</i>
<u>TOTAL GENERAL</u>

ACTIVITES/PROJETS DE L'ASSOCIATION

NOMBRE D'INSCRITS OU DE BENEFICIAIRES DES ACTIVITES : _____

REPARTITION PAR COMMUNE :

COMMUNE	NOMBRE D'INSCRITS/BENEFICIAIRES
ALFORTVILLE	
BOISSY-SAINT-LEGER	
BONNEUIL-SUR-MARNE	
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	
CRETEIL	
LA QUEUE-EN-BRIE	
LE PLESSIS-TREWISE	
LIMEIL-BREVANNES	
MANDRES-LES-ROSES	
MAROLLES-EN-BRIE	
NOISEAU	
ORMESSON-SUR-MARNE	
PERIGNY-SUR-YERRES	
SANTENY	
SUCY-EN-BRIE	
VILLECRESNES	
COMMUNE HORS TERRITOIRE	
TOTAL	

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DURANT L'ANNEE 2021

Actions significatives déjà réalisées ou engagées en 2021 justifiant des fonds reçus de GPSEA : _

**PROJETS DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2022 JUSTIFIANT
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR GPSEA (*)**

(objectifs, actions prévues)

(*) en complément de ces quelques lignes, l'association peut fournir tous documents permettant de mieux connaître ses activités et ses projets

Un appel à projets spécifiques sera également émis ultérieurement par l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir pour l'attribution de subventions au titre des contrats de ville « Haut Val de Marne » et « Plaine Centrale – Bonneuil ».

COMPTE DE RESULTAT : définitif pour 2020 et approché pour 2021

CHARGES	Résultat définitif 2020	Résultat approché 2021	PRODUITS	Résultat définitif 2020	Résultat approché 2021
	En Euros	En Euros		En Euros	En Euros
60 <u>Achats</u>			70 <u>Ventes de produits finis, prestations de services</u>		
- achats d'études et de prestations de services€€	- marchandises€€
- achats non stockés de matières et fournitures€€	- prestations de services€€
- fournitures non stockables (eau, énergie)€€	- produits des activités annexes€€
- fournitures d'entretien et de petit équipement€€	74 <u>Subventions d'exploitation</u>€€
- fournitures administratives€€	- Grand Paris Sud-Est Avenir€€
- autres fournitures€€	- Communauté d'Agglomération Plaine Centrale€€
			- Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne€€
			- Communauté de communes du Plateau Briard€€
			- Ville(s) (à préciser) :€€
		€€€
61 <u>Services extérieurs</u>		€€€
- sous-traitance générale€€	- Etat (à détailler)€€
- locations mobilières et immobilières€€€€€
- entretien et réparation€€€€€
- assurances€€€€€
- documentation€€€€€
- divers€€€€€
			- Région€€
62 <u>Autres services extérieurs</u>		€€€
- rémunérations intermédiaires et honoraires€€€€€
- publicité, publication€€€€€
- déplacements, missions et réceptions€€€€€
- frais postaux et de télécommunication€€	- Département€€
- services bancaires€€€€€
- divers€€€€€
			- Fonds européens€€
63 <u>Impôts et taxes</u>			- Emplois aidés€€
- impôts et taxes sur rémunérations€€	- Autres.....€€
- autres impôts et taxes€€€€€
		€€€
64 <u>Charges de personnel</u>		€€€
- rémunération du personnel€€	75€€
- charges sociales€€€€€
- autres charges de personnel€€	<u>Autres produits de gestion courante</u>€€
			- cotisations€€
65 <u>Autres charges de gestion courante</u>€€	- participations€€
			- autres€€
67 <u>Charges exceptionnelles (à détailler page 10)</u>€€	76€€
			77€€
68 <u>Dotations aux amortissements, aux provisions</u>€€	78€€
			<u>Produits financiers</u>€€
			<u>Produits exceptionnels</u>€€
			- sur opérations de gestion€€
			- sur exercices antérieurs€€
			<u>Reprise sur amortissements et provisions</u>€€
TOTAL DES CHARGES€€	TOTAL DES PRODUITS€€

BUDGET PREVISIONNEL 2022 (A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT)

CHARGES		Budget prévisionnel 2022	PRODUITS		Budget prévisionnel 2022
		EN EUROS			EN EUROS
60	<u>Achats</u>		70	<u>Ventes de produits finis, prestations de services</u>	
	- achats d'études et de prestations de services €		- marchandises €
	- achats non stockés de matières et fournitures €		- prestations de services €
	- fournitures non stockables (eau, énergie) €		- produits des activités annexes €
	- fournitures d'entretien et de petit équipement €	74	<u>Subventions d'exploitation</u>	
	- fournitures administratives €		-Grand Paris Sud-Est Avenir €
	- autres fournitures €		- Ville(s) (à préciser) :	
			 €
			 €
61	<u>Services extérieurs</u> €	 €
	- sous-traitance générale €		- Etat (à détailler)..... €
	- locations mobilières et immobilières €	 €
	- entretien et réparation €	 €
	- assurances €	 €
	- documentation €	 €
	- divers €		- Région..... €
			 €
62	<u>Autres services extérieurs</u> €		- Département..... €
	- rémunérations intermédiaires et honoraires €	 €
	- publicité, publication €		- Fonds européens €
	- déplacements, missions et réceptions €		- Emplois aidés (CAE, Contrat d'avenir) €
	- frais postaux et de télécommunication €		- Autres..... €
	- services bancaires €	 €
	- divers €	 €
			 €
63	<u>Impôts et taxes</u>		75	<u>Autres produits de gestion courante</u>	
	-impôts et taxes sur rémunérations €		- cotisations €
	-autres impôts et taxes €		- participations : €
			 €
64	<u>Charges de personnel</u> €		- autres €
	- rémunération du personnel €	 €
	- charges sociales €	76	<u>Produits financiers</u> €
	- autres charges de personnel €	 €
			77	<u>Produits exceptionnels</u>	
65	<u>Autres charges de gestion courante</u> €		- sur opérations de gestion €
67	<u>Charges exceptionnelles</u> (à détailler page 10) €		- sur exercices antérieurs €
68	<u>Dotations aux amortissements, aux provisions</u> €	78	<u>Reprise sur amortissements et provisions</u> €
			 €
			 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	 €
86	<u>Emploi des contributions volontaires en nature</u>		87	<u>Contributions volontaires en nature</u>	
	-secours en nature €		-bénévolat €
	-mise à disposition gratuite des biens et prestations €		- prestations en nature €
	-personnes bénévoles €		-dons en nature €
TOTAL DES CHARGES	 €	TOTAL DES PRODUITS	 €

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS A PRECISER

	Résultat définitif 2020	Résultat prévisionnel 2021	Budget 2022
	<i>En euros</i>	<i>En euros</i>	<i>En euros</i>
Charges exceptionnelles (détail) :			
.....
.....
Produits exceptionnels (détail) :			
.....
.....
.....

ELEMENTS DU BILAN

TRESORERIE DE FIN DE MOIS (banque, caisse, placements à court terme) – ANNEE 2021					
EN EUROS					
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
.....
Juliet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
.....

<i>A compléter en euros</i>	au 31/12/2020	au 31/12/2021
CREANCES		
PRODUITS A RECEVOIR
DETTES :		
- fournisseurs
- fiscales et sociales
- financières
- autres dettes (à détailler)
Total		
IMMOBILISATIONS (valeur nette après amortissement)		
- incorporelles (logiciels ...)
- corporelles (mobilier, matériel)
- financières (placement à long terme)
Total		

DEMANDE DE SUBVENTION

M./Mme _____ et M./Mme _____ ,
respectivement Président(e) et Trésorier (Trésorière) de l'association dénommée _____

_____ ,
certifient exacts les renseignements portés dans ce dossier et sollicitent de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 d'un montant de :

- **Fonctionnement** : _____ €
- **Projet Spécifique** : _____ €
- **Exceptionnelle** : _____ €
- **Total** : _____ €

N.B : Les subventions allouées au titre des contrats de ville Haut Val de Marne et Plaine Centrale – Bonneuil feront l'objet d'un appel à projet spécifique ultérieur.

Fait à,

Le

(signature du président
et cachet de l'association)

(signature du trésorier)

IMPORTANT

- ❖ Toute association bénéficiant d'une mise à disposition de locaux ou de personnel, ou encore dont la subvention attribuée par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud-Est Avenir est supérieure ou égale à 23.000 euros a l'obligation d'établir une convention avec l'Etablissement Public Territorial Grand-Paris Sud-Est Avenir.
- ❖ Les associations bénéficiant de subventions sont soumises à trois types d'obligations principales :
 - 1° **Contrôle de l'Etablissement Public Territorial Grand-Paris Sud-Est Avenir** :
"Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions **sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité.**" (code général des collectivités territoriales article L.1611-4).
 - 2° **Nécessité de certification du bilan** :
Il est impératif que l'association qui a bénéficié de la part de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud-Est Avenir **d'une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50% de son budget, établisse chaque année un bilan certifié conforme par le président de l'association** ; l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud-Est Avenir étant tenue d'annexer ce document à son budget (code général des collectivités territoriales article L 2313-1).
 - 3° **La nomination d'un commissaire aux comptes peut être obligatoire** :
Toute association ayant reçu de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales une subvention dont le montant atteint ou dépasse 150 000 euros - décret n°2001-379 du 30 avril 2001- est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article 219 de la loi 66-537 du 24 juillet 1966 (loi n°93-122 du 29 janvier 1993).

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud-Est Avenir est tenue d'annexer ces documents à son budget si le montant de la subvention accordée dépasse 75 000 euros ou représente 50 % du budget de fonctionnement de l'association.